Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES
HAUTES PYRENEES

PREFET DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

Tarbes le 21 décembre 2018

Dispositifs de sécurité liés aux appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux pour les 22 et 23 décembre prochains

En raison des appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux pour les journées des 22 et 23 décembre prochains et des risques de troubles à l'ordre public et à la tranquillité publique, des mesures particulières sont prises par les autorités.

Ainsi, du samedi 22 décembre 2018 à 8h00 au lundi 24 décembre 2018 à 8h00 et sur l'ensemble du territoire du département des Hautes-Pyrénées :

- L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport de **carburant, de produits chimiques inflammables ou explosifs** (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlore de soude, alcool à brûler et solvants) par jerricanes, cubitainers, bidons, flacons ou récipients divers **sont interdits dans les points de distribution.**

- La vente au détail de **boissons alcooliques** à emporter et la consommation de boissons alcoolisées sont **interdites** sur les voies, places, parcs, parkings, jardins publics

- La vente, la cession, le transport, le port et l'utilisation des **artifices de divertissement** des catégories F1 à F4, les articles pyrotechniques des catégories T1, T2, P1 et P2 et les dispositifs de lancement de ces produits **sont interdits.**

Contact presse :
Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr